

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

FEDERATION DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE

Adresse : Rue du professeur R Garcin, 97200 Fort de France
Siret : 682 033 261 00016

*Comptes globalisés approuvés
par l'assemblée générale du 15 mai 2009*

I.- Bilan au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2008	31/12/2007	% d'évolution
Caisse, banques centrales, C.C.P.	27 624	22 546	23
Effets publics et valeurs assimilées.			
Créances sur les établissements de crédit.	198 088	123 993	60
Opérations avec la clientèle.	1 237 093	1 138 297	9
Obligations et autres titres à revenu fixe.			
Actions et autres titres à revenu variable.			
Participations et autres titres détenus à long terme.	537	227	137
Parts dans les entreprises liées.	3 326	3 058	9
Crédit-bail et location avec option d'achat.			
Location simple.			
Immobilisations incorporelles.	612	612	0
Immobilisations corporelles.	6 980	7 136	-2
Capital souscrit non versé.			
Actions propres.			
Autres actifs.	23 094	26 033	-11
Comptes de régularisation.	35 515	29 283	21
Total de l'actif.	1 532 869	1 351 185	13

Passif	31/12/2008	31/12/2007	% d'évolution
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit.	379 499	243 794	56
Opérations avec la clientèle.	875 033	843 730	4
Dettes représentées par un titre.	59 733	71 890	NS
Autres passifs.	12 656	15 696	-19
Comptes de régularisation.	29 233	16 829	74
Provisions.	12 608	10 820	17
Dettes subordonnées.			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).	56 781	51 743	10

Capitaux propres hors FRBG.	107 326	96 683	11
Capital souscrit.	36 323	35 632	2
Primes d'émission.			
Réserves.	60 412	55 184	9
Ecarts de réévaluation.			
Provisions réglementées et subventions d'investissement.			
Report à nouveau (+/-).	-54	-1 263	NS
Résultat de l'exercice (+/-).	10 645	7 130	49
Total du passif.	1 532 869	1 351 185	13

Hors bilan	31/12/2008	31/12/2007	% d'évolution
Engagements donnés :			
Engagements de financement.	140 865	166 089	-15
Engagements de garantie.	8 677	5 514	57
Engagements sur titres.	0	0	NS
Engagements reçus :			
Engagements de financement.	40 400	40 400	0
Engagements de garantie.	47 296	44 765	6
Engagements sur titres.	0	0	NS

II.- Compte de résultat :

(En milliers d'euros.)	31/12/2008	31/12/2007	% d'évolution
Intérêts et produits assimilés.	76 395	67 979	12
Intérêts et charges assimilées.	-37 242	-26 510	40
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées.			
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.			
Produits sur opérations de location simple.			
Charges sur opérations de location simple.			
Revenu des titres à revenu variable.	58	44	32
Commissions (produits).	28 734	26 421	9
Commissions (charges).	-5 069	-4 908	3
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.	65	39	67
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.			
Autres produits d'exploitation bancaire.	385	522	-26
Autres charges d'exploitation bancaire.	-407	-582	-30
Produit net bancaire.	62 919	63 004	0
Charges générales d'exploitation.	-34 339	-33 314	3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.	-1 059	-1 069	-1
Résultat brut d'exploitation.	27 521	28 621	-4
Coût du risque.	-3 258	-3 420	-5
Résultat d'exploitation.	24 263	25 201	-4
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.	-20	-26	-23
Résultat courant avant impôt.	24 243	25 175	-4
Résultat exceptionnel.	49	32	53
Impôts sur les bénéfices.	-8 609	-8 837	-3
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées.	-5 038	-9 240	-45

Résultat net.	10 645	7 130	49
---------------	--------	-------	----

III.- Affectation du résultat

La répartition du résultat de 2008 se décompose ainsi :

- Réserves et report à nouveau : 9 780k€
- Intérêts de parts B : 865 k€

IV.- Annexes aux comptes annuels au 31/12/2008

Impact de la crise financière

Conformément aux recommandations de transparence financière édictées par le Groupe de Travail associant le Secrétariat Général de la Commission Bancaire, la Fédération Bancaire Française et l'Autorité des Marchés Financiers, le Crédit Mutuel Antilles-Guyane confirme qu'il ne détient ni ne présente aucune exposition à des risques sur les produits complexes et illiquides, et n'a donc enregistré aucune perte de valeur sur ce même type de produits.

La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central au sens des dispositions des articles 511-30 et suivants du Code monétaire et financier. L'organe central est chargé de veiller à la cohésion du réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements affiliés, en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir leur liquidité et leur solvabilité. Au Crédit Mutuel, ces dispositions se traduisent notamment par l'alimentation, à hauteur de 2% des dépôts, d'un compte ouvert à la Caisse centrale du Crédit Mutuel destiné à garantir, en cas de besoin, la liquidité des affiliés.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes globalisés qui sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables généraux ainsi qu'aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- La continuité de l'exploitation
- La permanence des méthodes
- L'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n°2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

1. 1 Principes et périmètre de globalisation des comptes

La globalisation des comptes est une opération qui consiste à agréger les comptes individuels des différentes entités du périmètre.

Elle comporte essentiellement comme opérations :

- Le cumul des comptes sociaux individuels,
- L'élimination des opérations réciproques (actif, passif, charges, produits et hors bilan),
- L'élimination des titres de participation et des dividendes perçus entre sociétés incluses dans le périmètre de globalisation.

Les entités qui forment le périmètre de globalisation au 31 décembre 2008 sont :

- La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (association loi 1901)
- Dix-neuf Caisses locales (Société Coopérative à Capital Variable)
- La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Société Coopérative à Capital Variable)

1. 2 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit font l'objet d'un suivi attentif, et sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

1. 3 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- En cas de survenance d'une échéance impayée de plus de neuf mois aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours,
- Lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.),
- Lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

Le système de « contagion » est en vigueur dans le groupe, à savoir, la classification en créance douteuse d'un encours accordé à une personne physique ou morale entraîne l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciations individualisées créance par créance.